

## A Bourbon, tracassé et excédé de fatigue

Le 28 décembre 1770 - Desroches au ministre

---

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/26, f°366.

Un détail chronologique :

Nous savons par Desroches lui-même<sup>1</sup> qu'il a quitté l'île Bourbon le 31 décembre 1770, et qu'il est arrivé à l'Isle de France le 12 janvier suivant ; mais il ne nous renseigne nulle part sur le nom du bâtiment qui le transportait. Nous avons trouvé cette information dans *Maurice : une île et son passé* d'Antoine Chelin, p.91, qui nous informe de son passage sur *l'Ambulante*. Cette information est importante car *l'Ambulante* est le vaisseau sur lequel Commerson est passé de Madagascar à l'île Bourbon, et nous pouvons ainsi être certain qu'il était arrivé à Bourbon avant le départ de *l'Ambulante* pour l'Isle de France, c'est-à-dire avant le 31 décembre 1770. N'ayant pu recouper l'information de Chelin, pour nous, un doute subsistait, nous avions du mal à croire que le gouverneur ait dû attendre l'occasion du passage à Bourbon de *l'Ambulante* pour retourner à l'Isle de France. N'avait-il pas une corvette à sa disposition ? Cette lettre lève le doute : « *Il y a trois semaines que j'attends ici un bâtiment pour me rendre à l'Isle de France* » et répond à notre étonnement : « *je n'ai pas voulu prendre un seul bâtiment exprès pour cela ; ils sont tous nécessaires ...* »

---

A l'Isle de Bourbon, le 20 décembre 1770

Monseigneur,

Excusez-moi si toutes mes lettres particulières ne sont pas de ma main, mais je suis excédé de fatigue et de chagrin, et en vérité je ne pourrais pas tenir la plume dans l'agitation où me met le cruel abus que l'on vient de faire à l'Isle de France de mon voyage dans celle-ci. D'ailleurs le Sr Bailly qui est seul confident de mes sentiments les plus secrets vous est connu, ainsi que son cousin, par sa fidélité et son zèle.

Je ne sais pas, Monseigneur, si le procès de M. de Verdières [Verdière] à l'Isle de France a été bien ou mal jugé, mais je sais bien qu'aucune raison dans les circonstances où nous étions, et où j'avais amené les choses, ne peut rendre tolérable l'excès de violence et d'animosité que l'on a mis dans cette affaire. Je l'ai prévu dès le premier moment, je vous en ai rendu compte sur le champ ; mais malheureusement je n'ai pas eu d'occasion pour vous faire parvenir mes lettres. L'abbé Galloys, le Sr Candos et le Sr Bance ont constamment eu la même opinion que moi ; mais après avoir épuisé tous les moyens possibles d'honnêteté et de persuasion pour ramener les autres à la modération, si j'étais allé plus loin, j'aurais paru partial moi-même, on m'aurait accusé de mettre des entraves à la justice, et tout est jurisprudence dans cette affaire que M. de Verdières a su lui-même me rendre personnelle par l'indécence avec laquelle il s'est conduit à mon égard.

Toutes les lettres de l'Isle de France n'annoncent une consternation générale, mais j'ai l'honneur de vous le répéter, je n'ose encore me déterminer à aucune idée.

Je dois seulement, Monseigneur, faire valoir auprès de vous la conduite de M. le Baron de St Mart. Vous savez qu'il ne m'aime point, mais j'aime et je respecte la vérité indépendamment de tous les incidents qui peuvent éloigner les honnêtes gens les uns des autres.

Si les choses sont au point où je tremble de les trouver à mon arrivée, peut-être fera-t-on un procès à M. le Baron de St Mart sur la permission qu'il a donnée à M. de Lamerville, mais cette permission elle-même est si sagement énoncée que l'on ne réussira point à l'attaquer ici, ni à vous donner des impressions contre lui. Je ne connais sa conduite dans cette occasion, que par la lecture de cette permission et par le cri public qui lui applaudit ; car en conséquence de sa prévention contre moi,

---

<sup>1</sup> Base docu=>15 janvier 1771 – Desroches au ministre. Parti de Bourbon le 31 décembre.

il ne me fait aucun détail ; mais pour moi qui n'adopte point de prévention, je ne fais pas moins de cas de la conduite qu'il a tenue.

Les avis que je reçois inopinément, ne me permettent pas d'asseoir un jugement, mais je crains bien d'avoir du mal à vous dire de bien des gens, quand j'aurai approfondis le tout.

Malgré la peur qu'on a eue de moi jusqu'ici, Monseigneur, j'ai été bien doux, et peut-être trop, mais je vous avoue que je sens la nécessité de prendre la verge de fer, et j'apprehende bien d'être obligé de m'en servir en arrivant. Il y a trois semaines que j'attends ici un bâtiment pour me rendre à l'Isle de France. Je n'y aurais remédié à rien parce que cette affaire n'était pas de ma compétence, et que je ne veux pas être un pilier de conseil dans les affaires civiles, que d'ailleurs je n'entends point. Malgré mon empressement de retourner au Port Louis, je n'ai pas voulu prendre un seul bâtiment exprès pour cela ; ils sont tous nécessaires à notre approvisionnement et tandis que je sue le sang ici pour assurer leur subsistance, on se dévore les uns les autres à l'Isle de France.

Je suis avec un très profond respect

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Ch. Desroches

\* \* \*